

Mobilités Erasmus 2024-2025 Enseignants et membres du personnel

1. La Bourse

La bourse se compose de 2 forfaits décrits ci-dessous ;

- Frais de séjour : taux de bourse journalier ;
- Frais de voyage en fonction de la distance parcourue.

Frais de séjour : Le programme Erasmus+ répartit les pays participant au programme en 4 catégories selon le niveau du coût de la vie dans chacun de ces pays et module les taux de bourse suivant cette classification. Il ne s'agit pas de taux minima ou maxima mais bien de **montants fixes**.

Pays de destination	Personnel des États membres de l'UE et pays tiers associés au programme	Membres du personnel des pays tiers non associés au programme (Expert invité)
	Montant par jour	Montant par jour
Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, France, Islande, Irlande, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Suède	190 €	190 €
Andorre, Monaco, Saint-Marin, Vatican / Iles Féroé, Royaume-Uni et Suisse		Non éligible
Chypre, Espagne, Estonie, Grèce, Lettonie, Malte, Portugal, Slovaquie, Slovénie, Tchéquie	170 €	170 €
Bulgarie, Croatie, Hongrie, Lituanie, Macédoine du Nord, Pologne, Roumanie, Serbie, Turquie	148 €	148 €
Pays tiers non associés au programme des régions 1 à 12 (càd tous les pays non-européens à l'exclusion de ceux listés ci-dessus)	190 €	Non éligible

Frais de voyage : La contribution aux frais de voyage porte sur les trajets aller et retour vers le lieu du séjour. Elle est calculée sur base de la distance parcourue selon les tranches kilométriques et les montants repris dans le tableau ci-dessous. Attention, seul le trajet aller doit être pris en compte dans la détermination de la distance et du taux. Par exemple, un membre du personnel effectuant une mission à Dijon au départ de Bruxelles recevra 211€ pour un voyage standard, la distance Bruxelles-Dijon étant de 395.93 km. Un outil de calcul de la distance a été développé par la Commission et doit impérativement être utilisé : http://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/tools/distance_fr.htm.

Distances parcourues	Voyage écoresponsable - Montant	Voyage standard - Montant
Entre 10 et 99 km	56 EUR par participant	28 EUR par participant
Entre 100 et 499 km	285 EUR par participant	211 EUR par participant
Entre 500 et 1 999 km	417 EUR par participant	309 EUR par participant
Entre 2 000 et 2 999 km	535 EUR par participant	395 EUR par participant
Entre 3 000 et 3 999 km	785 EUR par participant	580 EUR par participant
Entre 4 000 et 7 999 km	1188 EUR par participant	1188 EUR par participant
8 000 Km ou plus	1735 EUR par participant	1735 EUR par participant

Nota Bene : la « distance parcourue » représente la distance entre le lieu d'origine et l'endroit où se déroule l'activité, tandis que le « montant » couvre la contribution au coût pour un voyage aller-retour

Le membre du personnel qui opte pour un moyen de transport écoresponsable (bus, train ou covoiturage avec justificatifs pour l'aller et le retour) et qui en fournit la preuve recevra une contribution aux frais de voyage majorée (voir tableau ci-dessus) et jusqu'à 4 jours de contribution aux frais de séjour supplémentaires pour couvrir les frais de voyage aller-retour si nécessaire. Attention : le budget Erasmus ne finance PAS les frais d'inscription aux formations. Nous vous suggérons d'essayer de trouver des formations gratuites.